



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

WP Council 225/12 Rev. 1

8 mars 2012  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
108<sup>e</sup> session  
5 – 8 mars 2012  
Londres, Royaume-Uni

## Décision du Conseil au sujet des locaux

Le Conseil international du Café prend les décisions ci-après au sujet des locaux du 22 Berners Street :

1. Il autorise le Secrétariat à procéder immédiatement à la rénovation du premier étage. Ces travaux seront suivis de la rénovation du deuxième étage sauf si, suite à une décision du Comité des finances et de l'administration, l'Organisation conclut un accord avec le propriétaire aux termes duquel ce dernier reprendrait le deuxième étage.
2. Il approuve la proposition aux termes de laquelle l'Organisation se libérera du deuxième étage dès que possible, selon l'une des variantes 1, 3 ou 5 définies dans le document FA-35/12.
3. Il délègue au Comité des finances et de l'administration le pouvoir de décider du choix final de l'une desdites variantes, à une réunion intersessions qui se tiendra avant la prochaine session du Conseil en septembre 2012.
4. Il autorise la rénovation des premier et deuxième étages selon l'une desdites variantes et son financement au moyen d'un prélèvement sur le Fonds de réserve, jusqu'à concurrence de £600 000, sous réserve que les économies réalisées à l'avenir grâce à la réduction de loyer escomptée servent en priorité à reconstituer le Fonds de réserve.